Tribune libre

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **65 (2001)**

Heft 257-258

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

TRIBUNE LIBRE

Dans la dernière livraison de la *RLiR* (t. 64, 2000, pp. 610-612), Gerold Hilty réplique avec mesure, dignité et sang-froid aux critiques qu'une collègue italienne lui avait quelque temps auparavant décochées en des termes injurieux. Faut-il le souligner, la controverse en science est saine, féconde, voire indispensable, à condition que le désaccord vise les idées, jamais les personnes, et si possible s'exprime courtoisement, bref que les antagonistes adoptent en leur for intérieur la maxime de Leibniz: «Je ne cherche pas à convaincre mon adversaire d'erreur; je cherche à m'élever avec lui jusqu'à plus de vérité»?

Justement, le même numéro contient aux pages 573-589 une longue recension par André Eskénazi du *Guide d'aide à la féminisation des noms de métier* (Paris, La Documentation française, 1999), un thème qui prête comme pas deux aux discussions passionnées.

Loin de moi l'ambition ou l'envie d'esquisser ici l'interminable chronique des débats (le lecteur intéressé en trouvera une synthèse dans le fascicule 10 de *Français & Société* intitulé «La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres» et dû à une brochette d'auteurs québécois, suisses, français, belges: Bruxelles, Duculot, 2000). Qu'on me permette seulement une anecdote. À la date du 1er février 1994, Maurice Druon, alors Secrétaire perpétuel de l'Académie française, envoyait à son homologue belge une missive où il déplorait le décret de féminisation pris par la Communauté française de Belgique avec l'aval du Conseil supérieur de la langue et, arguant de la «déclaration Dumézil-Lévi-Strauss» du 14 juin 1984 relative à la valeur non marquée du genre masculin («deux éminents savants, dont la compétence, en cette matière comme en d'autres, n'a jamais été mise en doute»), invitait l'Académie royale de langue et de littérature françaises à «s'élever contre cette mesure». La réponse, en gros négative, observait «que le français avait dans le passé toujours féminisé sans réticence les noms de titres (*marquis/marquise, baron/baronne*...) et de métiers (*chanteur/chanteuse, fermier/fermière*...), à une époque où il n'était pas courant que les femmes obtiennent des grades ou occupent de hautes fonctions...»; notait que l'Académie française, en 1932-1935, n'avait pas hésité à introduire dans son dictionnaire «plusieurs dizaines de féminins nouveaux»; excipait de l'exemple venu du Québec ou de Suisse romande; glissait enfin – un rappel ô combien douloureux pour le vieux gaulliste destinataire! – que les Présidents de la République, depuis Charles de Gaulle, adressaient à leurs compatriotes l'exorde sexué: «Françaises, Français».

Ubi jacet lepus?

Au fond, les blocages tiennent à des conditionnements psychologiques et à des préjugés sociaux bien plus qu'à des considérations grammaticales. André Eskénazi n'a pas tort, évidemment, de distinguer un genre A «fort» et un genre B «faible» qui n'annoncent pas de façon univoque le sexe «mâle» et le sexe «femelle»: c'est le

nœud du problème. Convient-il pour autant de récuser l'attribution métalinguistique de «masculin» à A, de «féminin» à B? Personne n'imagine sérieusement que la langue et *a fortiori* le vocabulaire technique traduiraient la réalité du monde (le sexe dit «fort» n'en a souvent que l'étiquette, hélas! le «possessif» de *mon général* n'indique pas plus le possesseur que l'article «défini» de *l'homme était entré et s'était assis au coin du feu* ne propose une «définition» de l'homme, etc.).

Les variations de l'usage que relève excellemment André Eskénazi prouvent – rien d'autre – les irrésolutions des utilisateurs face à une norme fluctuante.

Essayons quant à nous d'être clairs.

Primo, le genre «fort» ou «masculin» peut servir d'épicène. Il le devrait même, à mon humble avis, dans la perspective d'un poste à pourvoir: «élection du président», «nomination attendue d'un ministre», «engagement d'un chauffeur»... Les féministes – au rang desquelles on compte bon nombre d'hommes, pourquoi non? – me concéderont que p. ex. les lourdauds «élection du président ou de la présidente», «nomination attendue d'un ou d'une ministre», «engagement d'un chauffeur ou d'une chauffeuse»... paraîtraient revendiquer la légitimité d'une candidature féminine que nul ne songe désormais à remettre en cause (mais accepteront-elles, j'en doute, de troquer dans ma phrase le pronom *desquelles* contre un masculin *desquels*? ce serait pourtant un magnifique signe de victoire).

Secundo, une fois le poste pourvu d'un titulaire, libre à chacun de marquer le sexe de l'occupant. Comment soutenir que les femmes requerraient une attention moindre que les animaux domestiques (*chat/chatte, chien/chienne*...), le bétail (*taureau/vache, bélier/brebis*...) et le gibier (*sanglier/laie, cerf/biche*...)? Tant pis si elles déclinent spontanément cet égard: la récente invitation à la présentation du dernier volume de l'*Histoire de la langue française 1945-2000* mentionnait en vis-à-vis «Madame Geneviève Berger, *Directrice générale* du CNRS» et «Madame Hélène Carrère d'Encausse, *Secrétaire perpétuel* de l'Académie française», «Madame Danielle Saffar, *Directeur général* de CNRS ÉDITIONS». Un score provisoire de 1 à 2. Rendez-vous dans vingt ans...

Tertio, à supposer qu'un individu veuille féminiser d'initiative ou que l'Administration – c'est son droit strict – prescrive la féminisation en ce qui la concerne, la langue française offre les moyens adéquats. Il suffit de suivre trois principes.

(1) Principe numéro 1. Le féminin s'obtient par l'adjonction d'un *-e* au nom masculin correspondant, que le résultat respecte les habitudes: *député/députée, apprenti/apprentie, commis/commise, plombier/plombière, contractuel/contractuelle, chirurgien/chirurgienne, maçon/maçonne*..., ou les bouscule: *écrivain/écrivaine* (le suffixe *-ain* compatible avec le genre féminin: *nonnain, putain*...), *professeur/professeure* et *docteur/docteure*...

Deux complications:

(a) La mise au féminin s'accompagne éventuellement de modifications graphiques et phoniques.

- Changement de *-eau* en *-elle* (les féminins – heureusement d'emploi limité – de *bourreau* et *maquereau*: *bourrelle, maquerelle*).
- Prise d'accent grave avec ouverture de la voyelle [e] (p. ex. *boucher/bouchère, cuisinier/cuisinière, pompier/pompière, routier/routière*...); avec voyelle

d'emblée ouverte, *préfet/préfète* suit le modèle de *désuet/désuète* (au lieu du redoublement de *cadet/cadette, muet/muette*).

• Résolution du *-eux* terminal en *-euse* (p. ex. *rebouteux/rebouteuse, religieux/religieuse*).

• Dénasalisation de la voyelle avec ou sans redoublement de la consonne terminant le masculin (p. ex. *baron/baronne, paysan/paysanne, sultan/sultane, laborantin/laborantine, forain/foraine*).

• Réalisation en *-que* d'une consonne finale *-c* audible (p. ex. *syndic/syndique*) ou inaudible (p. ex. *clerc/clerque*).

(b) Les noms globalement terminés en *-eur* (soit, du plus au moins, les noms terminés en *-ateur, -iteur, -uteur, -teur, -eur*) témoignent d'essais de systématisation partielle sur la base de la parenté morphologique avec un verbe.

• Les noms terminés en *-ateur* se féminisent en *-atrice* (faute de verbe correspondant en *-ater*): *administratrice, aviatrice, commentatrice, éducatrice, initiatrice, procuratrice* (= «qui a procuration»), *rédactrice*... On y associera le couple *ambassadeur/ambassadrice*.

N.B. – *Cantatrice* et *impératrice* sont les féminins lexicaux des masculins respectifs *chanteur* (la langue a tiré du doublet *chanteuse/cantatrice* le parti sémantique que l'on sait) et *empereur*.

• Les noms terminés en *-iteur* et en *-uteur* se féminisent dans leur quasi-totalité en *-iteuse* et en *-uteuse* ou en *-itrice* et en *-utrice* selon qu'il existe ou non un verbe correspondant en *-iter* ou en *-uter*: *bruiteuse, solliciteuse, visiteuse*... vs *acquisitrice, auditrice, compétitrice, compositrice*...; *recruteuse* vs *distributrice, institutrice, tutrice*... La répartition n'échoue que sur *éditrice* (malgré *éditer*), *exécutrice* (malgré *exécuter*). À noter la coexistence de *débiteuse* et *débitrice* (malgré *débiter*).

• Les noms terminés en *-teur* se féminisent majoritairement en *-teuse* ou en *-trice* selon qu'il existe ou non un verbe correspondant en *-ter*: *acheteuse, chanteuse, toiletteuse*... vs *actrice, directrice, rectrice*... (donc aussi *conductrice, émettrice,* nonobstant les verbes *conduire, émettre*). Contreviennent à cette ventilation: *inspectrice, prospectrice, sculptrice* (mais *sculpteuse* est attesté), l'anglicisme *supportrice*, et *inventrice* à côté d'*inventeuse* (plus *basketteuse*, analogique de *footballeuse*). En outre, les cinq noms: *auteur* (toutefois féminisé *autrice* en Suisse romande), *docteur* (anciennement *doctoresse*), *chiropracteur, pasteur, questeur, traiteur* se comportent comme s'il s'agissait sans plus de noms en *-eur*.

• Les noms simplement terminés en *-eur* – exception faite de *prieure, supérieure* et du régional *maïeure* (un trio issu des comparatifs latins *prior, superior, major*) – tendent à se féminiser en *-euse* s'il existe un verbe correspondant, ou, s'il n'en existe pas, à conserver la forme du masculin: *brodeuse, carillonneuse, chauffeuse* (aussi *chauffeur* par éloignement synchronique d'avec *chauffer*), *chercheuse, diseuse, finisseuse, repasseuse*... vs *(une) assesseur, censeur, ingénieur* (et *une ingénieur-conseil, des ingénieurs-conseils*), *proviseur*... La clé cesse de jouer pour *avionneuse, camionneuse, chroniqueuse, éboueuse, échasseuse, footballeuse, golfeuse, handballeuse, lamaneuse, trappeuse, pisteuse, louageuse* ou *volleyeuse* (comme si les noms *avion, camion, chronique, boue, échasse, football, golf, handball, lamanage,*

trappe, piste, louage, volley tenaient lieu de verbe répondant – *pisteur/pisteuse, louageur/louageuse* de surcroît parents de *pister* 'suivre à la trace', louer 'donner en location', *volleyeur/volleyeuse* d'un néologique *volleyer* 'frapper à la volée') et *(une) défenseur, gouverneur, procureur, professeur...* (comme si la relation avec les verbes *défendre, gouverner, procurer, professer...* s'était perdue ou distendue).

N.B. – Les féminins en *-eure* que préconisent les Québécois (*gouverneure, ingénieure, professeure...*) forcent la féminisation. L'avantage est de déneutraliser les déterminants pluriels épicènes: *les ingénieures, les professeures...* Le désavantage, de pousser à la prononciation du *-e* «muet».

(2) Principe numéro 2. En cas de difficulté dans l'application du premier principe, le nom garde sa forme masculine et confie la variation de genre à ses déterminants. Soit:

• Les noms masculins déjà terminés par un *-e*: *une ministre, une secrétaire, une essayiste, une mécène...*

N.B. – La langue française recourait jadis au suffixe *-esse*: *chanoinesse, comtesse, hôtesse, maîtresse, notairesse, prêtresse, princesse, poétesse, prophétesse* (ces deux derniers féminins fermant la voyelle des masculins *poète* et *prophète*)..., étendu à *abbesse* (masculin à terminaison vocalique sonore: *abbé*), à *duchesse, doctoresse* et aux juridismes *défenderesse, demanderesse, venderesse...* (masculins à terminaison consonantique: *duc, docteur, défendeur, demandeur, vendeur...*). Ce procédé a cessé d'être productif (sauf *mairesse*, désambigüisant *maire* et *mère*). *Peintresse* est abandonné. *Doctoresse* et *poétesse* reculent devant *docteur* et *poète*. *Maîtresse* voit son domaine professionnel rétréci à l'école et à la maison. L'argotique *gonzesse* déteint sur les passablement méprisants *cheffesse, fliquesse, jugesse, ministresse...*

• Les noms masculins terminés par une voyelle *-a* ou *-o*: *une para, une judoka* (mais *judokate*, analogique d'*avocate* ou *magistrate*, progresse), *une impresario, une métallo...*

N.B. – *Une kiné* abrège *kinésithérapeute* et *une boutefeu* soude l'ancien composé graphique *boute-feu.*

• Les noms pour lesquels l'application du premier principe de féminisation paraîtrait susciter une homophonie gênante: *une camelot, une carrier, une matelot, une médecin*, peut-être *une substitut* (et *une entraîneur* par désolidarisation d'*entraîneuse*)...

N.B. – Sous le couvert du masculin, *un mannequin* a longtemps désigné comme *un modèle* des professions essentiellement féminines (d'où l'assez fréquent *un mannequin-homme*). La mise en œuvre du second principe dans *une mannequin* (*mannequine* ne semble usité que par plaisanterie), *une (top) modèle* réagit à la masculinisation accrue du métier mais a besoin au pluriel d'un renfort nominal: *des femmes-mannequins* ou *des mannequins femmes...*

(3) Principe numéro 3. Les formations masculines qui comportent le nom *homme* se féminisent en utilisant le nom *femme*: *une femme d'affaires* (ainsi qu'*une femme de ménage*), *une femme de peine, une femme-grenouille...*

Aux mots étrangers: *tennisman* et *tenniswoman* (pour *joueur/joueuse de tennis*), *businessman, cameraman, ombudsman...*, on appliquera si on veut le

second principe (opacifiant le nom *man* 'homme' à l'instar de *prud'homme* ou *prudhomme*): *une businessman, une cameraman, une ombudsman*... Fort de la caution de San-Antonio (*majordome* et *majordame*...), le français ludique pourrait essayer *businessdame, cameradame, ombudsdame*...

Tout le reste est... sociologie. Inutile d'y insuffler une littérature de mauvaise foi ou de mauvais aloi.

Marc WILMET
(Président de la Société de linguistique romane
et Président du Conseil supérieur de la langue française
de la Communauté française Wallonie - Bruxelles)

Réponse d'André Eskénazi

Gerold Hilty entreprend lui-même de venger son «honneur scientifique et personnel, ainsi que l'honneur de cette revue»; le président de la Société de linguistique romane intervient à la place d'un(e) victim(e) supposé(e) dont le nom n'est pas cité. Gerold Hilty relève les injures auxquelles il réplique; nulle offense caractérisée ne m'est imputée. Gerold Hilty, reprenant ses arguments et ceux de son «adversaire», confronte continuellement les deux positions en présence; le Président ne mentionne jamais ni le *Guide* ni son auteur, et il me nomme seulement deux fois. Presque aucune allusion n'est faite aux thèses que je défends et que j'illustre, si bien qu'on se demande de quoi je suis coupable. Gerold Hilty (pp. 610-611 de sa Tribune) reproche à son censeur de l'avoir attaqué sans avoir pris connaissance de ses travaux; je suis fondé à l'imiter: le Président ne tient compte ni du texte qu'il censure ni de mon long article de 1998, que je signale p. 574. Une «littérature de mauvaise foi ou de mauvais aloi», si j'ai bien lu.

Mon ambition est exclusivement linguistique. Allant des mots à la pensée, j'établis sur de bonnes preuves que le français de la France actuelle connaît un genre A et un genre B, non pas un genre masculin et un genre féminin, et que l'opinion selon laquelle la langue est sexiste n'a aucun sens. Ne retenant que ce qui est attesté, j'exclus explicitement toute action dirigiste sur la langue (pp. 574-581). Puis je mets à l'épreuve des faits recueillis les propositions de Cerquiglini, avec la rigueur qu'impose ma mission, et le mordant que justifie l'inanité de cette publication de circonstance, dépourvue de tout caractère scientifique, mais non de prétention (voir la note 21): sans doute faute de moyens techniques, l'équipe de l'INaLF ne s'est livrée à aucun examen de l'usage réel, alors que je convoque à l'appui de mon analyse un nombre important de références récentes, datées, localisées, classées (pp. 581-589). C'est à la lumière de ces témoignages que j'envisage la relation établie par la langue entre la nature des fonctions et la désignation du sexe des agents. Le Président ne cherche pas à «s'élever avec moi vers plus de vérité»: il propose simplement un autre *Guide d'aide à la féminisation*, sans établir l'existence en français d'un genre masculin et d'un genre féminin, ni la nécessité d'une entreprise dont je conteste la légitimité p. 581. Je prétends montrer sur de bonnes preuves, pp. 577-580, et je dis (pre-

mier alinéa de la p. 580) que la correspondance du genre et du sexe ne peut s'étudier si l'on perd de vue le système sociopolitique de la France immédiatement contemporaine; je refuse explicitement toute référence aux usages exotiques (p. 584, p. 589); le Président invoque d'emblée l'autorité d'«une brochette d'auteurs québécois, français, suisses et belges». J'écris p. 580: «La tâche du linguiste consiste à étudier la façon dont est écrit le nom de la citoyenne [française] dotée d'une fonction»; je dis (bas de la p. 580) que la langue désigne l'être humain comme appartenant à l'état de culture et il demande: «Comment soutenir que les femmes méritent moins d'attention que les animaux domestiques, le bétail et le gibier». Outre qu'il n'est pas établi que la création d'un genre féminin soit un témoignage d'attention pour les femmes, et je soutiens même le contraire sans que le Président examine mon point de vue (premier alinéa de la p. 580), on ne peut oublier que l'homme, animal politique, est un animal à part, à moins de le définir comme le fait Antonio (*Le Mariage de F.*, II, xxi): «Boire sans soif et faire l'amour en tout temps, madame, il n'y a que cela qui nous distingue des autres bêtes». Comme il s'agit de féminiser «les noms de métiers, fonctions, grades et titres», j'attends que Ratopolis soit débloquée pour m'enquérir si les Ratopolitaines sont *sculpteuses* ou *sculptrices*, *professeures*, «comme au Québec», *autrices*, «comme en Suisse romande». Pour l'instant, je ferai remarquer au Président que les animaux sont souvent désignés par des substantifs épicènes (*un léopard*, *un crapaud*, *un criquet*; *une panthère*, *une grenouille*, *une sauterelle*), ce qu'il refuse précisément pour les humains, que la bête mâle et l'animal femelle sont fréquemment désignés par des substantifs non rattachés à la même base (*cerf~biche*, *singe~guenon*, *coq~poule*, *porc~truie*, *veau~génisse*...), système d'opposition qui ne semble pas fécond pour la désignation des humains, que les désignations des animaux femelles font usage du suffixe *-esse* (*âne~ânesse*, *tigre~tigresse*), improductif pour la désignation des agents féminins des fonctions. L'égalité des sexes devant les fonctions condamne toute velléité de féminisation: la brebis est la femelle du *bélier*, mais l'institutrice n'est ni la femelle ni même la femme de l'instituteur. Laissons donc la préfète, l'ambassadrice et la générale dans leur salon, et n'acceptons dans les fonctions instituées que des préfets, des ambassadeurs et des généraux.

J'écris p. 584 que les relations *inventer~inventeur*, *éditer~éditeur*, *sculpter~sculpteur* sont illusoires; tel n'est visiblement pas l'avis du Président, qui, sous (b), pose ces relations. En fait, les verbes et les noms d'agent sont des calques savants indépendants les uns des autres: un auditeur n'*audite* pas, un recteur ne *recte* pas, un acteur n'*acte* pas... Et pourquoi séparer le cas d'*éditrice* et *exécutrice* de celui d'*inspectrice*, *prospectrice*, *sculptrice*...? Il faut évidemment classer *basketteuse* avec *footballeuse*, *volleyeuse*...; il est d'autant plus arbitraire d'y voir une formation analogique de *footballeuse* que les femmes pratiquent le basket plus couramment que le foot. Lorsque «la clé cesse de jouer», tout se passe aux yeux du Président «comme si les substantifs *avion*, *camion*, [...] *louage*, *volley* tenaient lieu de verbe répondant» (!!!); il aurait pu essayer ma clé (p. 584). Il manque aussi l'occasion de renvoyer à mes observations sur *chauffeuse* et *chercheuse* (p. 583), sur *mannequin*, sur *top model* (voir pp. 585 et 588)..., qui sont fondées sur des témoignages tangibles. C'est qu'il travaille pour l'avenir: «Rendez-vous dans vingt ans», nous dit-il. Or un linguiste doit uniquement tenir compte de l'usage attesté, et du plus récent.

Je lui réponds en puisant dans la documentation très abondante que j'ai rassemblée entre le début de juillet 2000 et le 13 mars 2001.

Le président admet que je n'ai pas tort de distinguer un genre A «fort», et un genre B «faible», mais il ne renonce pas pour autant à l'opposition *masculin~féminin*, alors que, selon moi, les deux désignations sont incompatibles, et je dis pourquoi p. 579. Soit *maire* désignant une femme. J'ai relevé dans la presse écrite 61 occurrences de «**la** maire», parmi lesquelles ne figure pas un exemple de «madame **la** maire». Mes dépouillements, qui ne comportent autrement que 9 occurrences de «*le* maire», en offrent 13 de «madame *le* maire»: pour *Libération* du 16-17 septembre 2000, p. 8, Mme Mégret est successivement «**la** maire de Vitrolles» et «Mme *le* maire». C'est visiblement l'autorité impliquée par «madame» qui impose le genre A, genre fort, situé à droite, sur le vecteur en croissance de tension(1). Il est évidemment exclu que «madame» soit un "masculin". Pour *Le Monde*, Mme Mégret est 7 fois «**la** maire de Vitrolles» et une seule «*le* maire de Vitrolles» (19 septembre 2000, p. 8), cependant que Mme Trautmann, nommée 9 fois, est 4 fois «**la** maire» et 5 fois «*le* maire» de Strasbourg; elle est «la maire sortante» et «le maire sortant» le 1er février 2001, p. 13. On n'en tirera pas la conclusion que la féminité de Mme Mégret est plus manifeste que celle de Mme Trautmann: il est connu que Strasbourg est une ville plus importante que Vitrolles. Le président estime avec raison que le suffixe *-esse* n'est pas productif; et en effet, si le genre B, faible, figure en décroissance de tension (*avant*), il est contradictoire qu'il se démarque (*après*) du genre A d'une façon trop indiscrète. Mais il a tort de déclarer que *mairesse* est vivant comme recours désambiguïsant; je n'en ai relevé que deux exemples, marqués, dans la rubrique Horizons – Portrait de «Marta la gauchiste, maire de Sao Paulo» (*Le M.*, 26 janvier 2001, p. 14) –; ce n'est pas sans surprise que j'ai entendu «*la mairesse* du 6e arrondissement» dans le discours d'un professeur du Lycée du Parc de Lyon (9 décembre 2000). Il a en revanche raison de signaler, comme moi à la note 19, et malgré l'avis de Cerquiglini, que *doctoresse* est sorti de l'usage.

Une conséquence de la présence du genre A sur un vecteur *ext*ériorisant, c'est que les titres *ét*rangers résistent à la féminisation: pour *Libération*, 13 septembre 2000, p. 8, Susanne Riess-Passer est «la vice-chancelière» d'Autriche deux fois; mais j'ai relevé dans *Le Monde* 5 occurrences de «[le]vice-chancelier» (10-11 sept., p. 4; 13 sept., p. 5; 14 sept., p. 2; 15 sept., p. 3; 30 nov. 2000, p. 17).

La convergence des témoignages produits, et l'ampleur des matériaux recueillis interdisent la conclusion du Président: «Les variations de l'usage que relève André Eskénazi prouvent – rien d'autre – les irrésolutions des utilisateurs face à une norme fluctuante». Mes dépouillements ne permettent pas de douter de l'échec d'une féminisation en *-eure*; le *Journal officiel*, qui, depuis son édition du 23 avril 2000, ne connaît que *professeure*, *proviseure*, *procureure*, suit la proposition de Cerquiglini mais va contre l'usage. Il a choisi *metteuse en scène*; je l'ai relevé 3 fois, et 18 fois

(1) *Télérama*, depuis mon compte rendu, a généralisé le genre B avec *juge*:
n° 2651, 1er novembre 2000, p. 139 **La** juge d'instruction Florence Larrieu connaissait la victime. Madame **la** juge est toujours aussi battante et aussi peu à cheval sur la procédure;
mais j'ai relevé dans le n° 2667, 21 février 2001, p. 111 «madame *le* juge Larrieu». On opposera
Le Monde, 2 février 2001, p. 9 Des menaces? intervient la présidente. *Madame le greffier*, inscrivez~
ibid., 21 octobre 2000, p. 12 «*Notez*», ordonne le président à *la greffière*.

metteur en scène. Il a choisi *agente*; je n'ai relevé qu'*agent*, 26 fois. Mais, contre Cerquiglini, il conserve *écrivain*, *chevalier*, *officier*, *commandeur* de la Légion d'honneur, ce qui est entièrement conforme à l'usage.

«Je fais à la Française, dit à peu près le Premier ministre, le don du féminin pour atténuer son malheur»; mais cette libéralité est une imposture: Lionel Jospin offre en apanage un bien inaliénable, après l'avoir fait bricoler. Si certaines femmes la refusent, ce n'est pas, contrairement à ce qu'on nous dit, qu'elles dédaignent les égards, c'est parce que le genre B est minorant. Nicole Barbier, du Château de Fontainebleau, et Agnès Delannoy, du Musée du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye, se déclarent *conservateurs*. J'ai relevé deux fois *conservateur* dans le «Carnet» du *Monde*, mais l'ensemble des témoignages dont je dispose confirment ce choix. Mes dépouillements comportent 23 occurrences de *conservateur* et 11 de *conservatrice*; les femmes sont *directrices* de musée sans exception. Cerquiglini et le Président recommandent *compositrice*; mais la désignation ne triomphe pas, même dans des conditions favorables. Une série de 9 émissions diffusée sur France Musiques pendant l'été 2000, *Femmes compositeurs*, avait pour objet l'illustration des musiciennes «oubliées, méconnues, délaissées même, de par leur condition féminine», comme rappelé dans l'émission du 20 août. Le sexe des agents est ici pertinent; pourtant, le dépouillement exhaustif des cinq dernières donne un nombre égal d'attestations de *compositrice* et de *femme compositeur* (25 occurrences); j'ai relevé 5 fois «un compositeur», 2 fois «une compositeur(e)», une fois «femme compositrice». Le témoignage que je produis p. 578 est donc plus digne d'attention que ne le dit le Président: le "féminin" est la marque des désignations de la femme saisie d'une façon anecdotique, sans considération pour la dignité de sa personne et de sa fonction. Les journalistes qui enquêtent sur l'insertion des femmes dans certains milieux féminisent parce que leur objet les conduit à jeter sur les institutions un regard mondain, et non un regard politique; mais les fonctionnaires eux-mêmes neutralisent l'opposition générique, comme en témoignent, par exemple, l'émission *Police, nom féminin*, diffusée par France 2 le 21 janvier 2001, et «À armes égales», séquence d'*Envoyé spécial* consacrée aux femmes dans l'armée (France 2, 2 novembre 2000). On ne voit pas quelle femme trouverait offensants les témoignages que j'ai relevés en dépouillant mon enregistrement d'«À armes égales»: «Aucune discrimination sexuelle n'existe dans l'armée de l'air; seule compte la compétence»; «Les femmes sont douées pour le tir autant que les hommes»; «Qu'elles soient guerrières. La galanterie, on verra après». L'interdiction de faire monter les femmes en première ligne est même contestée par un officier.

Une commune peut avoir à sa tête indifféremment un homme ou une femme. Pourtant, les commentaires que donne *Le Monde* du 12 mars 2001 des résultats des élections municipales contiennent 11 occurrences de «maire sortante», et une de «maire sortant»: la femme engagée dans la vie publique reste un objet de curiosité. Mais les commentaires de la soirée télévisée du 11 m'ont permis de relever 2 occurrences de «maire **sortante**» et 8 de «maire *sortant*»... dont deux dans le discours de la féminisante M^me^ Guigou. La simultanéité du commentaire et de l'événement qui l'engendre favorise la sincérité. Au cours de la même soirée télévisée, je n'ai relevé que des occurrences de «**la** ministre», et M^me^ Trautmann est «l'**ancienne** ministre de la culture» dans les contextes mêmes qui l'identifient comme «*le* maire de Strasbourg». «**La** ministre» est donc bien une concession à la politique spec-

tacle[2]. La féminisation entre difficilement dans les mœurs parce que c'est une convention, et non une réalité instaurée en langue.

Cerquiglini (*Guide*, p. 27) propose «Première ministre». Or la seule occurrence que j'en aie relevé figure dans un article sur Martine Aubry publié par le magazine *Marie-Claire* (n° 577, septembre 2000, p. 28). Edith Cresson, autre féminisante déclarée, se donne comme «*ancien* Premier ministre» dans le «Carnet» du *Monde*, 2 septembre 2000, p. 13; j'ai trouvé dans la presse écrite et parlée 5 occurrences de «Premier ministre» avec marque externe du genre A, une occurrence de «l'**ancienne** Premier ministre» (*Le M.*, 17 janvier 2001, p. 34), deux de «Premier ministre» sans marque externe du genre. *Premier ministre*, comme *haut commissaire* – que mes dépouillements attestent 8 fois, 6 fois avec marque externe du genre A, 2 fois sans marque du genre – ont un sémantisme exclusif du genre B. C'est parce qu'*élever* est par définition situé sur le vecteur en croissance de tension que le "féminin" *éleveuse* paraît difficile: trois incrustations relevées au cours des journaux télévisés de France 2 et de France 3 (29 octobre et 10 novembre 2000; 16 février 2001) déclarent des agricultrices *éleveurs*; je n'ai pas relevé *éleveuse*. Le *Journal officiel* ne connaît désormais que «*conseillère* municipale, générale, régionale»; mais les femmes y sont sans exception «*conseiller* d'État», «*conseiller* à la Cour de cassation, à la Cour des comptes».

La nature des fonctions auxquelles les agents sont attachés est d'un poids déterminant dans le choix du genre; on ne peut nier que les signes linguistiques aient un contenu. La "linguistique" du signifiant que prônent Cerquiglini et le Président conduit à l'arbitraire et au simplisme: seules la comparution et la confrontation de témoins nombreux permettent de jeter quelque lumière sur la réalité des faits. L'examen loyal d'une documentation significative, recueillie dans une courte synchronie interdit de retenir l'hypothèse qu'il y a actuellement dans le français de France un genre "masculin" et un genre "féminin". Il n'y a pas de querelle entre "féministes" et "non féministes": il y a un désaccord sur la question de savoir si le genre, comme tout objet linguistique, est ou non un objet exclusivement linguistique. Pour être, comme linguiste, un adversaire militant de la féminisation, je n'en suis pas moins un antimâliste résolu[3]. Une langue est un système inconscient qui n'est élaboré par aucune instance supérieure; à ce compte, aucune instance ne peut la réformer. La tentation de proposer des retouches à l'usage est le témoignage assuré qu'on a mal interprété les données de l'expérience. Évidence qui échappe totalement aux sociolinguistes.

---

(2) Le souci de la galanterie explique que l'on féminise sans masculiniser. Nous avons lu, *passim* et sans exception, «**la** chef de file [des Verts]», sans avoir constaté qu'un homme fût *«*le* têt[e] de liste». Les "masculins" **secrétair*, **mair*, **ministr* seraient pourtant bien utiles, si l'on songe à la masse des cas (un tiers selon nos sondages) où les marques externes du genre font défaut: *Le M.*, 23-24 juillet 2000, p. 1 Catherine Tasca, *ministre* de la culture et de la communication, assistait à la première du «Laveur de vitres», accompagnée d'Elisabeth Guigou, *ministre* de la justice [...] et de Nicole Péry, *secrétaire* d'État aux droits des femmes et à la formation continue.

(3) Je n'aime pas «féministe», qu'emploie le Président, car il suppose, comme «machiste», la revendication d'un pouvoir. Or les Chiennes de garde réclament simplement l'égalité des sexes, et la dignité pour les femmes.

«Si ces réformes n'avaient pas cours, déclare Cerquiglini (cité par *Télérama*, n° 2656, 6 décembre 2000, p. 82), si la langue restait figée, des revendications très fortes se feraient jour de la part de ceux et celles qui se sentiraient exclus».

Vain avertissement. Il n'y a pas d'exclus: il y a simplement des gens qui ne comprennent pas que la langue a ses raisons que leur raison ne peut pénétrer, à qui il faut l'expliquer, sans flatter leurs illusions, sans céder à leur pression, réelle ou supposée. Aucun pouvoir, surtout de gauche, ne saurait méconnaître son devoir d'«élever les citoyens vers plus de vérité».

«Pourquoi, demandait Charles Trenet, dit-on "mon beau-frère" à quelqu'un qu'est vraiment pas beau?» Et il ajoutait: «N'y pensez pas, n'y pensez pas, n'y pensez pas trop», s'accommodant d'une apparente inconséquence que seul un linguiste peut réduire(4). C'est une imprudence sans seconde que de mesurer les objets à l'aune de ses préjugés. La nécessité qu'il y aurait à intervenir afin d'empêcher la langue de *se figer* est tout aussi naïve. «Une langue évolue ou meurt», proclame le producteur d'une émission diffusée sur France Culture au sujet des rectifications à l'orthographe (jeudi 14 septembre 2000). Imagine-t-on qu'un spécialiste de la géographie alpine propose d'aider à l'action de l'érosion en dynamitant le sommet du Mont-Blanc, au motif qu'un relief qui n'évolue pas de façon spectaculaire est un relief mort?

Sous le discours, il y a nécessairement en structure profonde un ordre d'une absolue rigueur, qu'il faut rechercher et identifier, sans rien toucher au donné attesté.

Tout le reste est... démagogie.

André ESKÉNAZI

(4) Pierre Guiraud l'a fait magistralement dans son classique «Le champ étymologique de la "beauté" en français populaire», BSLP, LXVI, fasc. 1, 1971, pp. 303-312.